

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 mars 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER, I. MAUGET pouvoir C. BURKI.

Date de convocation du conseil municipal : 11/03/2025

Date d'envoi du projet de budget : 04/03/2025

Délibération N° 2025-03-03 : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mars 2025 ;

Après examen détaillé du projet de budget incluant les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2025 présenté par monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (mesdames Christelle Mascagni, Viviane Mouchet et messieurs Matthieu Sarton et Didier Simoneau votant abstention),

➤ **Approuve** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2.858.889,18 €	2.858.889,18 €
Investissement	2.388.775,02 €	2.388.775,02 €
TOTAL	5.247.664,20 €	5.247.664,20 €

➤ **Autorise** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

